

## Compte rendu CSAL du 19 octobre 2023

Le comité social d'administration local s'est réuni en seconde convocation le 19 octobre 2023 suite au vote unanime contre des OS concernant les ponts naturels 2024.

A l'initiative de FO, une pétition relative à l'attribution du pont naturel du 10 mai a circulé dans les services la veille du CSAL, le mercredi 18 octobre.

En 24H, plus de 318 agents l'avaient signée.

La pétition a été remise en début de séance au directeur.

### **Ordre du jour du CTL :**

#### **-1/Ponts naturels 2024 (pour avis)**

Deux ponts naturels possibles : le 10 mai et le 16 août

Deux modifications ont été apportées par rapport au texte présenté le 10 octobre dernier.

- la mention « les agents au module 35 h » a été enlevée car la règle d'accorder un jour ne vaut que quand il n'y a qu'un seul pont naturel.

- Concernant le pont du 10 mai 2024 : les modalités de prises des congés ont été rappelées et la règle concernant la présence de 50 % de l'effectif ne s'applique plus. L'effectif doit désormais être suffisant.

Le directeur rappelle la possibilité de prendre ce jour en congés. Les plannings de congés doivent donc être complétés.

Il rajoute que la semaine du 6 au 10 mai est particulière car les agents auront la possibilité d'étaler leurs congés sur toute la semaine.

Nous avons interrogé le directeur sur la situation de l'antenne du SIE de Gironde puisque le département 33 a accordé les deux ponts naturels. Si les missions relèvent du département de la Gironde, tout ce qui concerne les ressources humaines relèvent bien du département des Landes.

La direction n'ayant pas changé d'avis sur le fait d'accorder ce second pont, l'ensemble des organisations syndicales a une nouvelle fois voté contre.

L'intersyndicale prend acte de la décision et se réunira pour trouver des situations alternatives.

#### **-2 Questions diverses**

- **6 inspecteurs stagiaires** arrivent : 5 généralistes et 1 Cadastre.